

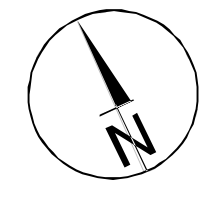


**4c. Plan d'épannelage (1/1500<sup>ème</sup>)**

P.L.U. approuvé le 06 décembre 2017 par délibération du Conseil Municipal  
Francis Kleitz  
Maire de Guebwiller



2017



ECHELLE 1/1500

**LIMITES**

—+—+—+—+— limite communale

- - - - - limite de zone ou de secteur

■■■■■■■ hauteur ou ligne d'égout à conserver

3+1 nombre de niveaux de filôt (ou partie) autorisé :  
en façade + sous toiture  
15m ou hauteur en mètre

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

